



**COMMUNE DE BLOYE**  
**AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC**  
**INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Préfet de la Haute-Savoie communique :

Par arrêté préfectoral n°PAIC-2021-0038 en date du 9 avril 2021, une consultation du public est prescrite dans la commune de Bloye pendant 4 semaines, **du lundi 10 mai 2021 au lundi 7 juin 2021 inclus**, sur le dossier par lequel le gérant de la SARL SIMOND ENERGIE sollicite au titre des installations classées, l'enregistrement d'une installation de méthanisation située sur le territoire de la commune de Bloye, au 213 chemin du Château de Conzié, suite à la diversification de la nature des produits intrants. La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.

**ACTIVITE PRINCIPALE DE L'INSTALLATION**

2781-2.b : Installation de méthanisation de déchets non dangereux : méthanisation de déchets agricoles et agro-alimentaires. Quantité journalière maximale traitée : 28,5 t/j tonnes. Enregistrement.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Bloye, le lundi, de 8H30 à 12H00, le mardi de 16H30 à 19H00 et le jeudi de 8H30 à 14H00. La mairie sera fermée le jeudi 13 mai 2021 (jours de l'ascension) le lundi 24 mai 2021 (lundi de Pentecôte). Le dossier est consultable dans la salle du conseil municipal de la mairie.

L'accès à la mairie de Bloye, la consultation du dossier et du registre se font dans le respect des règles sanitaires fixées par le maire de Bloye, notamment :

- le port du masque est obligatoire,
- toute personne souhaitant consulter le dossier et porter ses observations sur le registre disponible à cet effet doit être munie de son propre stylo,
- le lavage des mains avant et après la consultation du dossier et du registre est obligatoire. La mairie met à la disposition du public du gel hydroalcoolique. **La consultation du dossier dématérialisée est à privilégier.**
- le flux du public sera géré par le personnel de l'accueil, selon les règles de distanciation en vigueur.

Toute correspondance relative au projet pourra être adressée, au plus tard le lundi 7 juin 2021 minuit soit :

- à la mairie de Bloye,
- au pôle administratif des installations classées, 3 rue Paul Guiton – 7400 ANNECY
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr)